Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modernisation des urgences du CHUV

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de 19'794'500 francs destiné à la restructuration et à la modernisation des urgences du bâtiment hospitalier du CHUV. Le projet prévoit des travaux s'étalant sur près de cinq ans, afin de pouvoir maintenir les urgences en fonction pendant toute la durée des transformations.

Le Centre des urgences du CHUV a été conçu il y a une trentaine d'années et mis en service en 1983. Situé au niveau 05 du bâtiment hospitalier, il regroupe les urgences de médecine, de chirurgie, ainsi que les urgences médico-chirurgicales de pédiatrie. Prévu à l'époque pour accueillir 15'000 patients par an, il en a reçu 39'500 en 1999. Le nombre d'entrées étant en croissance constante (+ 18% de 1995 à 1999), le dispositif architectural n'est plus adapté aux conditions de travail aujourd'hui requises par la médecine d'urgence, malgré les diverses améliorations ponctuelles exécutées au cours des dernières années.

Afin de faire face à l'augmentation du nombre des patients, la restructuration des urgences du CHUV prévoit notamment le regroupement des unités de soins à missions similaires et la réorganisation des flux de patients et de visiteurs. Elle consiste également à aménager une zone spécifique dédiée aux urgences pédiatriques et à renouveler la totalité des installations techniques.

Outre un renforcement momentané du personnel durant les travaux, la réorganisation du Centre des urgences s'accompagnera d'une augmentation du personnel d'environ vingt postes à plein temps au terme des travaux en 2007.

Le montant total des travaux, crédit d'étude et crédit d'investissements compris, se monte à 22,9 millions. Le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit de dépenses nouvelles et qu'il faut le soumettre au référendum financier obligatoire.

Lausanne, le 20 mars 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. : 021 / 316 50 00 Pierre-André Grandchamp, Directeur général des Hospices cantonaux, tél : 021 / 314 70 01

PP 13.03.02 - Urgences du CHUV
CHUV-urgences